

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

Présents : Monsieur Benoît DIGEON - Madame CHESNOY Françoise - Madame BABIN Dominique -
Monsieur CHAMBON Francis - Madame GUET Annie - Monsieur BRUCY Florian -
Madame DISDIER Gisèle

Présents retardés : Monsieur NOTTIN Bruno - Madame LEROY Eline

A donné procuration : Madame BOURRY Caroline à Madame CHESNOY Françoise

Absente excusée : Madame PERRIN Sandrine

Secrétaire : Madame CRAVAGEOT Sophie

Ouverture de séance à 17 h 00

Monsieur Benoît DIGEON, Président du Conseil d'Administration, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Mme CRAVAGEOT propose d'établir en fin de séance le calendrier des Conseils d'administration jusqu'à la fin de l'année 2023.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 8 septembre 2022
2. Modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration
3. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024
4. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
5. Budget prévisionnel SSIAD 2023 – M22
6. Portage des repas à domicile : revalorisation du tarif des repas
7. Dossiers d'aide sociale
8. Domiciliations
9. Aides sociales facultatives
10. Informations / Questions diverses

1. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 8 septembre 2022

Le Conseil d'Administration,

Approuve,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le compte-rendu du CA du 8 septembre 2022

Arrivée de Madame LEROY puis de Monsieur NOTTIN, ce qui porte le nombre de suffrages à 10

2. Modification du règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Président explique que, suite à la réforme des règles de publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements, entrée en vigueur au 01/07/2022 (ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 07/10/2021), il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur du Conseil d'administration (approuvé précédemment en séance du 22/10/2020). Il précise que les comptes-rendus deviennent des procès-verbaux dont le contenu est précisé dans le règlement annexé, qu'une liste des délibérations est créée et que l'ensemble de ces documents sera mis en ligne sur le site internet de la ville. Il fait lecture des articles 22 et 23 du règlement intérieur qui concernent les modifications apportées.

Madame LEROY et Monsieur NOTTIN indiquent qu'ils préféreraient que les débats soient repris dans leur intégralité et non résumés.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

Approuve le règlement intérieur modifié du Conseil d'administration

Vote :

Pour : 8

Contre : 2 (Mme LEROY et M. NOTTIN)

Abstention : /

3. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Le Président expose que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Elle est obligatoire à partir du 01/01/2025 et fortement recommandée avant, par le Trésor Public. Son objectif est d'harmoniser les règles entre toutes les collectivités et leur groupement.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- L'adoption d'un règlement budgétaire et financier,
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement des dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections,
- De permettre la fusion du Compte Administratif et du Compte de Gestion pour devenir le Compte Financier Unique.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui du budget géré selon la M14 soit, pour le CCAS de la Ville de Montargis, son budget principal.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

Adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

Vote :

Pour : 9

Contre : /

Abstention : 1 (M. NOTTIN)

4. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Président rappelle que le contrôle de légalité est la procédure par laquelle le représentant de l'Etat s'assure de la conformité à la loi des actes pris par les collectivités territoriales et certains établissements publics.

Il précise que le CCAS souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture. Il propose d'avoir recours à la société ADULLACT, agréée par l'Etat et déjà référente du CCAS pour la télétransmission des pièces comptables au Trésor Public.

Il convient donc d'accorder au Président l'autorisation de signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfète du Loiret, représentante de l'Etat.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

Décide de procéder à la transmission des actes au contrôle de légalité par voie de dématérialisation,

Autorise le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfète du Loiret, représentante de l'Etat à cet effet

Vote :

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

5. Budget prévisionnel 2023 du SSIAD – M22

Le Président donne la parole à la Directrice qui précise que l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification des SSIAD en 2023 pourrait remettre en cause le budget prévisionnel présenté en séance. Cette réforme prévoit le passage d'un système de tarification forfaitaire par place à une tarification tenant compte du besoin en soins et du niveau de dépendance du patient.

Le budget prévisionnel 2023 est bâti sur une hypothèse d'effectif total de 38,17 ETP avec une augmentation du nombre d'ETP pour l'équipe soignante. Monsieur le Président indique que 89,6% du budget de fonctionnement concernent les dépenses afférentes au personnel (groupe 2). A la demande de Monsieur NOTTIN, la Directrice précise qu'il n'y a pas de poste à temps partiel au SSIAD et explique que le nombre élevé d'agents à temps partiel indiqué dans le tableau des effectifs 2022 correspond au nombre de sorties et d'entrées de salariés dans l'année.

Les dépenses d'exploitation courante (groupe 1) sont en légère augmentation en raison de l'évolution des coûts de « combustibles et carburants » et des « frais de télécommunication » liés au projet de renouvellement des outils de transmission des soignants en 2023.

Les dépenses afférentes à la structure (groupe 3) sont en légère diminution.

Les recettes regroupent la dotation de l'ARS et les variations de stock.

Enfin, la baisse de la dotation aux amortissements remarquée par Monsieur NOTTIN s'explique par l'absence d'investissement important depuis deux ans.

Monsieur le Président préconise l'élaboration d'un plan pluri annuel d'investissement pour le parc automobile du SSIAD qui intégrerait un projet d'acquisition de véhicules électriques. Il souhaite également connaître le nombre de kilomètres parcourus par année et par véhicule.

Monsieur BRUCY souligne qu'IMANIS a investi dans l'achat de véhicules électriques (vélos et voitures).

La Directrice précise que le taux d'occupation du SSIAD fin septembre était de 80 % malgré plus de 40 entrées depuis le début de l'année. Elle regrette un nombre important de sorties dont 17 décès à ce jour.

Monsieur NOTTIN l'interroge sur le nombre de personnes inscrites en liste d'attente. La Directrice lui précise que le chiffre est passé de 16 personnes à 3 en un mois. Pour pallier cette baisse, des partenariats sont en cours de montage entre le SSIAD et le CHAM ainsi que la clinique de Montargis pour faciliter les prises en soin des patients suite à une hospitalisation. Une campagne de communication à l'attention des médecins de l'Agglomération Montargoise est en cours afin de mieux faire connaître ce service et les prestations proposées.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget prévisionnel du SSIAD pour 2023

A l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Portage des repas à domicile : revalorisation du tarif des repas

Le Président donne la parole à la Directrice qui explique que jusqu'à ce jour, le tarif des repas a été maintenu à 8 €, malgré les augmentations régulières du prestataire ANSAMBLE qui assure la confection et la livraison des repas.

Celui-ci vient d'informer le CCAS de la révision exceptionnelle de ses tarifs en raison de l'inflation, la hausse des matières premières et de ses frais généraux, ce qui porte le prix du repas à 10,001 € TTC contre 9,21 € TTC actuellement.

Madame DISDIER remarque que le prestataire ne prend pas d'engagement sur le maintien de ses prix.

Monsieur le Président propose de fixer le tarif du repas à domicile à 8,80 €.

Monsieur NOTTIN déclare qu'une telle hausse de 10 % n'est pas acceptable. L'inflation est déjà là. Il estime que la mairie devrait mettre plus de moyens pour absorber cette augmentation du tarif.

Monsieur le Président précise que ce tarif est loin du prix de revient et que le CCAS maintient son effort en prenant en charge la différence d'1,20€ par repas comme précédemment.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

Fixe le tarif du repas à domicile à 8,80 € à compter du 01/11/2022.

Vote :

Pour : 8 Contre : 1 (M. NOTTIN) Abstention : 1 (Mme LEROY)

7. Dossiers d'aide sociale

Le Président donne la parole à la Vice-Présidente qui expose que 10 dossiers d'aide sociale sont présentés :

EHPAD : 4 premières demandes et 2 renouvellements

Famille d'accueil pour personnes handicapées : 1 renouvellement

Foyer pour personnes handicapées : 1 renouvellement

Aide-ménagère : 1 première demande et 1 renouvellement

8. Domiciliations

Le Président donne la parole à la Vice-Présidente, qui informe des données suivantes :

- Au 30/09/2022 : 412 personnes inscrites, 87 radiations et 79 demandes, dont 32 premières demandes et 47 renouvellements

9. Aides sociales facultatives

Le Président donne la parole à la Directrice qui transmet les informations suivantes :

- Aide alimentaire

Le nombre de foyers ayant bénéficié de l'aide alimentaire sous forme de bons est de 69 en septembre, et 45 à la date du 20/10/2022.

Mme LEROY précise qu'elle souhaite être informée, lors des séances du Conseil d'administration, du nombre de nouvelles familles par mois.

- Petits secours inférieurs à 300 €

Le Conseil d'Administration est informé que, depuis le CA du 08/09/2022, 3 familles ont bénéficié d'un secours inférieur ou égal à 300 € pour solder une facture de régularisation d'énergie élevée, en complément de leur participation personnelle

- Secours exceptionnel supérieur à 300€.

Un dossier est soumis à l'avis du Conseil d'administration pour aider un montargois en difficulté à équiper le logement social qui vient de lui être attribué en appareils électroménager de 1^{ère} nécessité.

Le Conseil d'Administration

Après avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la prise en charge de cette demande de secours exceptionnel, pour l'achat du lave-linge et du réfrigérateur.

Il est proposé d'orienter le demandeur vers les associations caritatives pour l'acquisition d'une cuisinière.

10. Informations

Le Président donne la parole à la Directrice qui informe les membres du Conseil d'Administration que le CCAS va être soumis à un contrôle des comptes et de sa gestion par la Cour des Comptes.

Dans ce cadre, un questionnaire relatif à l'ouverture du contrôle et portant sur plusieurs matières doit être renseigné et transmis à la Cour des comptes avec documents justificatifs à l'appui.

La Directrice soumet, comme indiqué en début de séance, une proposition de calendrier pour les prochaines séances du Conseil d'administration : 08/12/2022, 23/02/2023, 23/03/2023, 22/06/2023 et 19/10/2023.

PROCHAIN CA : JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022 à 17 H 00

La séance est levée à 17 h 50

M. Benoît DIGEON
Président du CCAS



Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil d'Administration du : 08/12/2022